

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017 A 20 H 15**

**sous la présidence de
M. Claude MUCKENSTURM, Maire**

Membres présents : Mme ERHOLD, MM. URBAN et BECK Adjoints, M. BURGER, M. Daniel MUCKENSTURM, Maire Délégué, Mmes FREIDIG et AMANN, M. KRAEHN, Mmes ILTIS, SCHMITT et STEPP, M. LUX, Mme KAUTZMANN, M. ENGEL, Mmes LEININGER, CANOT et BECKER, MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT

Absents excusés avec procuration :

- M. MEYER, Maire délégué donne procuration à M. MUCKENSTURM Claude, Maire ;
- M. EDER procuration à M. URBAN ;
- Mme PETER donne procuration à Mme CANOT

Absent :

M. KLEIN

Nombre de Conseillers élus : 27

Nombre de Conseillers en fonction : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

CALCUL DU QUORUM : $27 : 2 = 14$.

Le quorum est atteint avec 23 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 27 mars 2017.

Monsieur Claude URBAN, Adjoint au maire est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

18/2017 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2017 :

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 27 février 2017 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Deux corrections de forme ont été apporté, aucune observation particulière n'a été formulée, aussi le procès-verbal a-t-il été approuvé, corrections faites, dans toute sa teneur à l'unanimité (moins 1 abstention : M. INGWEILER).

19/2017 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 :

Pour ce point précis de l'ordre du jour, M. le Maire a quitté la salle de réunion et la séance est présidée par M. Claude URBAN, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude URBAN, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Claude MUCKENSTURM, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ donne acte à Monsieur Claude MUCKENSTURM, Maire, de la présentation faite des comptes administratifs de l'année 2016, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1. Compte administratif principal

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes	2 470 539,16 €
Dépenses	2 305 167,01 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	165 372,15 €
 <u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	1 609 586,58 €
Dépenses	1 466 431,26 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	143 155,32 €
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	<u>308 527,47 €</u>

M. VOGT souhaite prendre la parole pour son groupe « M. le Maire, Mme et MM. les adjoints, Chers Collègues, Remerciements à Nathalie qui a répondu avec pas mal de précision aux questions que nous avons posé par courriel. Merci pour cette transparence et ce professionnalisme. Je serai plus long dans mon intervention concernant le compte administratif cette année... Je vais résumer la situation budgétaire en plusieurs surprises. Mais avant, pour mémoire, nous avons un solde d'exécution déjà négatif en 2015 de 177 KEUR.

1/ Première surprise

Déficit de 744 KEUR en 2016 (Toujours page 1 en faisant la différence entre les recettes et les dépenses) si on prend les restes à réaliser pour 2017, soit un déficit de 18,23%.

En prenant en compte la méthode RRF-DRF pour le calcul de la capacité d'autofinancement :

- On a sur l'exercice 2016 la CAF BRUTE (a été) de 341 368€ soit 13,91%
- Soit une CAF nette, après retrait du Capital de la dette de 22 814€ soit 0,92%
- Soit une CAF nette, dépenses d'ordre comprises de – 170 268€ soit -6,93%

Il est d'ailleurs bon de rappeler que la section de fonctionnement n'a pas le droit d'être en déficit et que l'emprunt ne peut pas financer ce déficit.

Par ailleurs au regard de ces chiffres, nous avons atteint un seuil d'alerte budgétaire qui va probablement mettre le budget de la commune sous surveillance au niveau de la préfecture ou pire encore, sous tutelle.

Lorsque l'on observe ces chiffres, il y a deux origines à cette situation financière exsangue et proche de la cessation de paiement. La première est liée à une explosion des dépenses de fonctionnement de la commune, la seconde est liée à un surinvestissement de la commune.

Dans le second cas du surinvestissement, le quatrième ratio légal nous indique un niveau de 704,43 quand la moyenne de la strate se situe à 307,00. Soit 130% environ de plus que les communes à gabarit équivalent.

Les dépenses de fonctionnement couplé au surinvestissement produisent mécaniquement un effet ciseau, et tout ceci sans la baisse des dotations de 50 KEUR qui a représenté 11%. La Commune a donc un problème financier structurel.

2/ Deuxième surprise

Plongeons désormais plus en détail dans les réalisations de l'année précédente.

Les dépenses d'énergie ont augmentées de 43 KEUR. Ces données peuvent et doivent être prévu beaucoup plus en amont. Si les entreprises y arrivent pourquoi pas nous ? Et ce notamment suite à l'annonce de des tarifs du gaz et de l'électricité ? Est-il possible d'envisager d'autres sources de recettes ou alors d'économies ? On voit le coût de la facture environnementale s'élever.

Le budget des services extérieurs a augmenté fortement de 84 KEUR. Soit une hausse de 25%. On a par exemple :

- ➔ Prestation de service +23 KEUR
- ➔ Réseaux + 43 KEUR (0 budgété d'ailleurs)
- ➔ Maintenance : +14 KEUR

Je m'arrête là dans les exemples pour ce chapitre. Mais n'est-il pas envisageable de mettre en place une règle d'or budgétaire pour contenir ces coûts ? N'est-il pas envisageable de calculer les coûts d'opportunités à produire soi-même le service ou d'avoir recours à un service extérieur ?

Concernant les autres services extérieurs, il faut certes recourir au déneigement, et la tenue des Archives est une obligation, néanmoins cela représente une hausse de 16 KEUR, soit 23%.

Dans l'ensemble les charges à caractère générale représentent une hausse de 19% soit un montant de 132 KEUR. Un tel Delta entre deux budgets n'est pas admissible !

Plongeons-nous en détail sur les charges de personnels. En rétractant les 100 KEUR lié au salaire du technicien dont la facture est venue l'an dernier, nous avons dépensé 866 KEUR pour les charges de personnel et assimilés. Soit une hausse de 5,8% ce qui représente en monnaie sonnante et trébuchante 47 KEUR. Comparé aux dernières années (baisse de 3,5% en 2012, hausse de 4,5% en 2013 et de 2,38% en 2014, puis de 7% en 2015), il s'agit (sans le poste de notre technicien) de la seconde hausse la plus forte. Toujours sans le salaire du technicien, si l'on prend

l'évolution entre 2012 et 2016 nous assistons à une hausse de 16% (125 KEUR) des charges de personnel. En prenant en compte cette-fois le salaire de notre technicien sur la hausse est de 30% (+225 KEUR). D'ailleurs n'était-il pas possible de provisionner d'année en année dans l'attente de la facture du technicien ? Si l'on inscrit chaque année sa charge salariale au budget, on anticipe la dépense effective. Et si le décaissement ne se fait pas dans l'année, on reporte la charge au budget de l'année suivante.

Pour comparer ce qui est comparable, la progression moyenne annuelle des salaires dans la fonction publique territoriale (GVT compris) est de 2% (référence : ÎNSEE). Or, si nous calculons le taux de croissance annuel moyen pour la commune de Gundershoffen, nous sommes à 4%. Soit une vitesse deux fois supérieure à la moyenne française.

3/ Troisième surprise

Un des indicateurs, comme vous le savez, est le taux d'exécution budgétaire. Cette méthode vise à constater si le budget a été bien préparé ou bien respecté.

Nous avons un taux d'exécution budgétaire de respectivement de 98% et de 95% en dépenses réelles et en recettes réelles de fonctionnement et respectivement un taux d'exécution budgétaire de 43% et de 53% au niveau des dépenses et recettes réelles d'investissement.

Le premier taux est en hausse et plutôt fidèle aux prévisions, toutefois presque au maximum des crédits ouverts.

Dans le second taux, Il n'a pas été intégré la baisse de la dotation prévue. Autrement ce taux aurait été plus proche encore de la réalité.

Le troisième est très faible, et est le signe que certaines dépenses d'investissement affichées ne se sont pas fait ou n'ont pu se faire !

Le troisième taux est le plus inquiétant de tous. Une partie des virements entre la section de fonctionnement et d'investissement n'a pu être réalisé... Parce que la commune n'en avait pas les moyens. Seul 193 KEUR sur les 430 KEUR qui devaient arriver en investissement ont été réalisé, soit un écart de plus de 230 KEUR comparé aux prévisions. Cet écart est donc bien plus grand que la seule valeur de la facture du technicien. C'est pour ça qu'il n'a pas été possible de recourir à l'emprunt. Avec une CAF nette négative, qui n'a pas été prévu dans le budget l'année 2016, il a en effet été impossible d'alourdir les charges financière et le capital d'un emprunt. Cette situation met en défaut une partie de la sincérité du budget de la commune.

En conclusion, nous sommes ainsi à la limite du respect du principe d'annualité budgétaire, d'équilibre budgétaire et de sincérité budgétaire.

Devant ces éléments, pour finir, il n'est pas possible pour notre groupe d'approuver le compte administratif. L'année 2016 est une année noire d'un point de vue budgétaire, et au-delà de la conjoncture externe à la commune qui s'avère compliqué pour tous les élus locaux, des choix de gestions que nous n'avons pas porté ont conduit à accentuer ce résultat. De fait, nous ne pouvons pas donner quitus pour l'année 2016, et ce avec nos plus profonds regrets.

Merci, chers collègues, d'avoir écouté ce que j'ai dit.

- constate pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote à la majorité des suffrages exprimés (21 pour – 5 abstentions MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT) le présent compte administratif.

2. Compte administratif annexe du lotissement Les Saules

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
 <u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	41 436,10 €
Dépenses	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	41 436,10 €
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	<u>41 436,10 €</u>

- constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote à l'unanimité le présent compte administratif.

20/2017 – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 ;

➤ après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à la majorité des suffrages exprimés (21 pour – 5 abstentions MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT), que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2016 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

21/2017 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET PRINCIPAL :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal,

➤ DECIDE à la majorité des suffrages exprimés (21 pour – 5 abstentions MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou du – (déficit)	165 372,15
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou du – (déficit)	0,00
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C'est négatif report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	165 372,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou –) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	143 155,32

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 1 072 564,58
Besoin de financement F. = D. + E.	929 409,26
AFFECTATION = C. = G. + H.	165 372,15
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	165 372,15
2) H. Report en fonctionnement R002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

22/2017 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES SAULES :

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé,
 - le compte administratif de l'exercice 2016,
 - le compte de gestion de l'exercice 2016,

Décide, à l'unanimité, d'inscrire l'excédent global cumulé de 2016 se composant comme suit :

Excédent global de l'exercice 2016 41 436,10 €

Au compte ci-après du Budget annexe 2017 du lotissement les Saules :

Article 001 : "Excédent d'investissement capitalisé" pour un montant de 41 436,10 €

23/2017 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 COMMUNE DE GUNDERSHOFFEN :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2017.

Ce document budgétaire a été élaboré en fonction des orientations budgétaires arrêtées lors de la réunion du 13 février 2017.

M. VOGT souhaite prendre la parole pour son groupe « M. le Maire, Mme et MM les adjoints, chers collègues, Je vais être un peu plus court cette fois. A l'origine, lorsque nous voulions voter ce budget, il y a quelques semaines, nous allions nous abstenir. Nous allions le faire pour être en cohérence avec des choix de travaux différents entre majorité et minorité. Il faut rappeler qu'il y a 3 ans, nous avons simulé une enveloppe d'environ 2,5 MEUR pour financer les investissements. Pour notre part nous avons calculé cette enveloppe en tenant compte de la diminution des dotations. Aujourd'hui, le montant de cette enveloppe est déjà consommé. Cette enveloppe est consommée presque intégralement par la construction d'une salle des fêtes supplémentaire.

Pour financer le reste de ces travaux, il faut recourir à l'emprunt et augmenter les impôts. Nous ne sommes pas forcément contre l'emprunt, les taux sont encore d'ailleurs très bon, mais au regard du budget de l'an dernier ce sera difficile. Vous

Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2017	7	
---	---	--

êtes favorable à une hausse d'impôt, nous ne le sommes pas. Lorsque l'on voit l'explosion des dépenses de fonctionnement de l'an dernier, et les dotations et le salaire du technicien n'expliquent pas tout, nous y sommes opposés. La commune vit même au-dessus de ses moyens, je rappelle le chiffre que j'ai déjà avancé, nous dépensons en investissement 130% de plus que les communes de notre taille. Ainsi, nous sommes opposés à une hausse des impôts qui est lié à des problèmes de gestion. Et cela, d'autant plus que nos concitoyens sont déjà écrasés par la fiscalité. Autrement, il nous reste encore près de 70KEUR à payer pour l'Eglise, et ce quoiqu'il adviene. Nous avons formulé des propositions pour l'aménagement de la rue des peupliers qui nous permettrait d'avoir une approche moins onéreuse. Celles-ci permettront peut-être de dégager les fonds nécessaires. Ce montant pour l'Eglise est-il d'ailleurs porté au budget 2017 ? En plus, quel n'a pas été notre étonnement, lorsqu'on a découvert l'offre pour recruter un policier municipal sur le site de la Mairie, puis sur les réseaux sociaux. En voilà une surprise. Nous sommes persuadé qu'au regard de l'état des finances de la communes, nous ne pouvons-nous le permettre cette année. D'ailleurs, n'aurions-nous pas du délibérer au préalable, et ce que je dis ne concerne pas uniquement notre groupe, délibérer sur la création du poste ? Ce serait bien d'associer plus souvent le conseil municipal sur des sujets importants comme celui-là. Aussi, son salaire a-t-il été pris en compte dans le budget ? Car il est prévu de passer de 978800€ à 938000€ de crédits ouvert. De plus, une brigade intercommunale, comme cela existe ailleurs dans des zones rurales, serait plus efficace et moins cher. Car c'est bien là le sens de l'avenir, faire mieux avec moins. C'est la vie ! Manon n'est plus en intérim, cela va aussi permettre d'avoir un impact moindre cette année. Alors pourquoi vouloir consommer tout de suite cette marge de manœuvre sur le budget alors qu'on en manque tant !? Il est aussi prévu de changer une des voitures de service. N'est-il pas envisageable de reporter cette dépenses d'une année au moins ? De plus, la commune prévoit de donner près de 30KEUR de plus à l'architecte. Nous devons déjà voter un avenant, alors que nous ne sommes qu'au début des travaux ? La plupart savaient aussi que la zone de construction est partiellement sur un « Sumpfloch » remblayé. D'ailleurs, Claude URBAN, n'avait-il pas déclaré que nous ne pourrions absolument pas dépasser le montant estimé initialement pour la salle des fêtes, or nous en sommes déjà là. Nous avons aussi précédemment évoqué une règle d'or budgétaire à mettre en œuvre lors du point sur le compte administratif. Il faut y songer. Voilà en quelques points, les raisons qui nous amènent à nous opposer à ce budget. Merci, chers collègues, d'avoir entendu ce que j'ai dit. »

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pour le moment pas à l'ordre du jour de créer une brigade intercommunale même si l'idée est pleine de bon sens. Il indique également que le recrutement ne se fera qu'en toute fin d'année au vu des délais de recrutement.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire, relatif au projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 ;
- VU les dispositions législatives en vigueur codifiées à l'article 1639 A du Code Général des Impôts relatives au vote des taux d'imposition des quatre taxes locales ;
- VU le débat d'orientation budgétaire du 27 février 2017 ;
- VU l'équilibre en dépenses et en recettes ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

- VU la loi n° 2008-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique ;
- VU la loi n° 2008-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique ;
- VU la décision du Conseil Municipal du 5 décembre 2016 relative aux effectifs du personnel communal ;
- APRES avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (21 pour – 5 abstentions : MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT),

➤ ARRETE, à titre prévisionnel, la somme estimée de 800 500 €, le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2017 ;

➤ VOTE le budget primitif de l'exercice 2017, notamment le tableau des effectifs tel que proposé, arrêté comme suit :

en investissement	2 857 070,00 €
en fonctionnement	2 365 822,00 €

24/2017 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017 :

- Considérant les projets d'investissement en cours et envisagés
- Sur proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017,

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés (21 pour – 5 Contre : MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT),

➤ DECIDE de fixer, comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2017 :

	TAUX 2017
Taxe d'Habitation (TH)	11,46 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	10,66 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	57,58 %

25/2017 – BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 DU LOTISSEMENT LES SAULES GUNDERSHOFFEN :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'exercice 2017 du Lotissement Les Saules.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire, relatif au projet de budget primitif annexe pour l'exercice 2017 du Lotissement les Saules
- APRES avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article,
- APRES avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet,

Décide à l'unanimité :

D'arrêter le budget primitif annexe de l'exercice 2017 du Lotissement les Saules comme suit :

en investissement	112 000,00 €
en fonctionnement	111 563,90 €

26/2017 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES MAIRES DELEGUES :

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

La délibération initiale prenait en compte l'indice terminal 1015 ; il y a donc lieu de la réactualiser.

Au nom de son groupe, M. VOGT, propose de fixer pour le Maire : 54,34% de l'indice 1022, et pour les adjoints à 21,73% de l'indice 1022. Selon ce calcul, il maintiendrait la rémunération à son niveau existant.

VU le rejet de cette proposition à l'unanimité le groupe de M. VOGT votera contre cette délibération.

Le conseil municipal,

VU l'article 2321-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son alinéa 3 relatif au caractère obligatoire de la dépense des indemnités de fonctions ;

VU l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022 ;

VU la délibération du 28 mars 2014;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 1 abstention M. BURGER et 5 votes contre VOGT, INGWEILER, ANTHONI, GRUNENWALD et MALLO) ;

DECIDE d'allouer des indemnités de fonctions dans les conditions ci-après :

1. au maire une indemnité mensuelle fixée à 55 % du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
2. aux adjoints une indemnité mensuelle fixée à 22 % du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
3. aux maires délégués une indemnité mensuelle fixée à 17 % du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
4. le montant des indemnités évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence ;
5. de financer ces dépenses sur les crédits prévus et à prévoir à l'article 6531 du budget des exercices 2017 et suivants.

27/2017 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ « EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GUNDERSHOFFEN » :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et restructuration de la salle polyvalente, il y a lieu que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre d'un montant, d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS), de 263.865,00 € H.T. devienne définitif après validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Cet Avant-Projet Définitif (APD) a été validé lors du Conseil municipal du 19 janvier 2016 pour un montant de travaux H.T. prévisionnel de 1 975 924,00 €.

La rémunération du maître d'œuvre est calculée selon un pourcentage de 14,70% qui s'applique à ce montant prévisionnel de travaux.

Le montant forfaitaire définitif de rémunération du maître d'œuvre est donc de :
 $1\,975\,924,00 \text{ €} \times 14,70\% = 290\,460,83 \text{ € H.T.}$

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant numéro 1 constatant l'évolution du montant forfaitaire de rémunération provisoire en montant définitif.

M. VOGT souhaite prendre la parole pour son groupe « il s'agit d'une progression de 26KEUR du coût de la salle polyvalente. Nous proposons un taux de rémunération différent, soit 13,35 soit 263 865,98 € (2 centimes de différence). »

Le Conseil Municipal,

- VU le projet d'avenant soumis,
- VU la proposition rejetée de Victor VOGT au nom de son groupe de fixer la rémunération de l'Architecte à 13,35%
- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire,
- APRES avoir délibéré

Décide à la majorité des suffrages exprimés (21 pour – 5 abstentions : MM. INGWEILER et ANTHONI, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT),

1. d'approuver l'avenant n°1 au marché conclu avec le cabinet d'architectes BAUSSAN/PALANCHE, architectes mandataires, pour la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Cet avenant d'un montant de 26 595,83 € H.T (31 915,00 € TTC) fera passer le marché de maîtrise d'œuvre de 263 865,00 € H.T. à 290 460,83 € H.T. soit une augmentation de 10,08 % par rapport au marché initial.

2. d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant

3. de financer la dépense supplémentaire sur les crédits figurant à l'article 2313 du budget de l'exercice en cours.

28/2017- RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES MINES – TRANCHE 2 :

Etant donné que les terrains de la 2^{ème} tranche du lotissement les Mines ont été vendus il y a lieu que la Société Delt'Aménagement rétrocède la voirie à la commune pour 1 € symbolique.

Le Conseil Municipal :

- VU la vente de tous les terrains de la 2^{ème} tranche du Lotissement les Mines ;
- VU la proposition de DELTAMENAGEMENT de rétrocéder la voirie à la commune ;
- VU la nécessité d'intégrer cette voirie dans la voirie publique communale ;
- APRES avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, moins 1 abstention M. BECK :

1) D'acquérir les parcelles des voies de la 2^{ème} tranche du Lotissement les Mines cadastrées comme suit :

SECTION 29 n°467	901 m ² soit 9,01 ares
SECTION 29 n°470	368 m ² soit 3,68 ares
SECTION 29 n°493	865 m ² soit 8,65 ares
SECTION 29 n°494	664 m ² soit 6,64 ares
SECTION 29 n°495	896 m ² soit 8,96 ares

- 2) D'accepter la vente pour le prix symbolique de 1 € ;
- 3) D'accepter la proposition de DELTAMENAGEMENT de prendre à leur entière charge l'acte notarial ;
- 4) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de cession ou tout document y relatif ;
- 5) D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, procédures et formalités pour la rétrocession et pour l'intégration dans le domaine public de la voirie communale.

29/2017- DEMANDE DE SUBVENTION :

- Réserve Parlementaire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux ont été engagés en ce qui concerne la mise en conformité de nos Etablissements recevant du public (ERP) suite à l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) :

- L'aménagement de WC handicapé à Griesbach pour un montant prévisionnel de travaux de 20.000€ TTC ;
- La sécurisation de l'accès aux églises à Gundershoffen et Griesbach pour un montant prévisionnel de travaux de 10.000€ TTC

Dans ce cadre, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès des Sénateurs du Bas-Rhin.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire ;
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de Gundershoffen d'aménager les WC handicapés de Griesbach et de sécuriser l'accès aux églises de Gundershoffen et Griesbach ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire ;

Sur le rapport de M. le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

30/2017- DEMANDE DE SUBVENTION :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Certains travaux prévus au budget primitif 2017 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- Aménagement WC handicapé à Griesbach pour un montant prévisionnel de travaux de 20.000€ TTC
- Aménagement de chicanes et passages PMR rue des Peupliers pour un montant prévisionnel de travaux de 100.000€ TTC
- Mise en place réseau informatique école élémentaire pour un montant prévisionnel de travaux de 15.000€ TTC

Dans ce cadre, il convient de procéder à la demande de subvention la plus large possible au titre de la DETR.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la DETR ;
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :

- Aménagement WC handicapé à Griesbach pour un montant prévisionnel de travaux de 20.000€ TTC ;
- Aménagement de chicanes et passages PMR rue des Peupliers pour un montant prévisionnel de travaux de 100.000€ TTC ;
- Mise en place réseau informatique école élémentaire pour un montant prévisionnel de travaux de 15.000€ TTC.

31/2017 - PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE PERSONNEL PENDANT LES CONGES ANNUELS :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des congés annuels, il est souhaitable de recruter du personnel saisonnier durant les mois de mai, juin, juillet et août 2017. Ces jeunes seraient affectés au service entretien des espaces verts (1 en mai et juin, 3 en juillet et 3 en août).

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire et sur sa proposition
- APRES avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1. de créer :
 - un emploi saisonnier d'adjoint technique non titulaire à temps complet (35 heures/semaine) pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017 ;
 - un emploi saisonnier d'adjoint technique non titulaire à temps complet (35 heures/semaine) pour la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017 ;
 - trois emplois saisonniers d'adjoint technique non titulaire à temps complet (35 heures/semaine) pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017 ;
 - trois emplois saisonniers d'adjoint technique non titulaire à temps complet (35 heures/semaine) pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017

2. d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement des personnes dont il s'agit, à savoir :
 - 1 adjoint technique du 1^{er} mai au 31 mai 2017 ;
 - 1 adjoint technique du 1^{er} juin au 30 juin 2017 ;
 - 3 adjoints techniques du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017 ;
 - 3 adjoints techniques du 1^{er} août au 31 août 2017

3. de rémunérer les intéressés sur la base de l'indice brut 347 majoré 325 correspondant au 1^{er} échelon des grades d'adjoint technique, sans abattement pour les jeunes de moins de 18 ans.

4. de financer la dépense sur les crédits prévus à l'article 64131 du budget de l'exercice en cours.

32/2017 – COMMUNICATION & DIVERS :

- Compte rendu du service technique ;

M. VOGT souhaite prendre la parole concernant le terrain de football. « Nous avons formulé une idée constructive, afin de préparer un projet global sur le long terme. Nous notons une idée alternative c'est bien. Toutefois, nous avons plusieurs remarques à formuler.

1/ Un terrain de football, comme un gymnase ou un terrain de Tennis est amené à être utilisé régulièrement, sinon l'objet même d'en avoir un est inutile. De plus Il faut se féliciter que la commune dispose d'un grand nombre de licencié. L'utilisation ne diminuera probablement pas.

2/ Le terrain en lui-même, son sol et son sous-sol ne permettent pas d'atteindre la qualité escomptée, même avec ces travaux intéressant envisagé. Il serait également nécessaire de voir le coût d'opportunité de cette réalisation, puisqu'il faudra continuer à entretenir le terrain. Vous vous étiez par ailleurs engagé à réaliser un synthétique à moyen terme. Avec un mode de financement innovant et un projet construit avec le plus d'acteurs possibles. Il faut évaluer les différents investissements en regardant celui qui permet de réaliser des économies dans le futur »

La séance est levée à 22h35.

Lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

- 18/2017 Approbation du Procès-verbal de la réunion du 27 février 2017 ;
- 19/2017 Adoption du Compte Administratif 2016 ;
- 20/2017 Adoption des Comptes de Gestion 2015 du receveur municipal ;
- 21/2017 Affectation du résultat 2016 du Budget principal ;
- 22/2017 Affectation du résultat 2016 du Budget annexe du Lotissement les Saules ;
- 23/2017 Budget primitif 2017 de la Commune de Gundershoffen;
- 24/2017 Vote des taux d'imposition pour l'année 2017 ;
- 25/2017 Budget primitif annexe 2017 Lotissement les Saules ;
- 26/2017 Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Maires délégués ;
- 27/2017 Avenant n°1 au Marché « extension et restructuration de la salle Polyvalente de Gundershoffen ;
- 28/2017 Rétrocession de la voirie du Lotissement les Mines – Tranche 2 ;
- 29/2017 Demande de subventions au titre de la réserve parlementaire ;
- 30/2017 Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- 31/2017 Personnel communal : Recrutement de personnels pendant les congés annuels ;
- 32/2017 Communication & Divers.

**FEUILLET DE CLOTURE
Du 31 mars 2017**

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Claude MUCKENSTURM	Maire	
Janine ERHOLD	Adjointe	
Claude URBAN	Adjoint	
Daniel BECK	Adjoint	
Jacques BURGER	Conseiller	
Daniel MUCKENSTURM	Maire-Délégué	
Claudine FREIDIG	Conseillère	
Michel KLEIN	Conseiller	
Jacqueline AMANN	Conseillère	
Georges MEYER	Maire-Délégué	
Francis EDER	Conseiller	
Hubert KRAEHN	Conseiller	
Brigitte ILTIS	Conseillère	
Corine SCHMITT	Conseillère	
Véronique STEPP	Conseillère	
Jacky LUX	Conseiller	
Anne-Catherine KAUTZMANN	Conseillère	
Christophe ENGEL	Conseiller	
Nathalie PETER	Conseillère	
Sylvia LEININGER	Conseillère	
Anne-Laure CANOT	Conseillère	
Anne BECKER	Conseillère	
Dany INGWEILER	Conseiller	
Eric ANTHONI	Conseiller	
Caroline MALLO	Conseillère	
Stéphanie GRUNENWALD	Conseillère	
Victor VOGT	Conseiller	